



# Roue Libre

Monsieur Philippe Gamen  
Président de Grand Chambéry  
73 000 Chambéry

Chambéry, le 14 septembre 2021

Objet : requalification de la RD 1006

Monsieur le Président,

Notre association Roue Libre a pris connaissance de la décision du Conseil Communautaire (Procès-Verbal du 15 avril 2021) de soumettre à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique le projet de la requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire.

Roue Libre a consulté le projet d'aménagement en ligne sur le site internet du Grand Chambéry et souhaite vous faire parvenir quelques observations au regard du projet.

## Rappel du cadre juridique

En vertu de l'article L228-2 du Code de l'Environnement, nous nous permettons de vous rappeler que « à l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines (...) doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre (...) ». Compte-tenu de la jurisprudence, l'aménagement doit être réalisé sur l'emprise des travaux de rénovation. La présence de la voie verte en rive droite de la Leysse ne saurait donc justifier de l'absence d'aménagements le long de la RD 1006.

## Sécuriser le cheminement cyclable de la RD 1006

Au-delà du cadre juridique applicable, plusieurs arguments montrent qu'un aménagement cyclable sur la RD 1006 s'avère indispensable :

- La voie verte en rive droite de la Leysse est régulièrement surchargée car c'est aujourd'hui le seul axe sécurisé pour les piétons, sportifs, familles et cyclistes se déplaçant dans cette zone.
- Les quartiers de Barberaz et de la Ravoire, aujourd'hui enclavés entre la RD 1006 et la VRU, disposent de sorties très peu sécurisées. Les habitants de ces quartiers doivent bénéficier d'itinéraires adaptés pour rejoindre Chambéry, la Ravoire ou Saint-Alban-Leysse.

- D'une manière générale, l'engouement grandissant pour les déplacements à vélo (+21% entre 2016 et 2019 d'après vos propres chiffres) nécessite, dès à présent, d'améliorer la cyclabilité pour desservir l'ensemble des communes et quartiers de l'agglomération.

Un nouvel espace cyclable en rive gauche de la Leysse sous la forme d'une piste sécurisée sur la longueur de la future voirie est donc indispensable et complémentaire à la voie verte existante en rive droite.

### **Nos propositions complémentaires :**

- Sortie des intersections : Les plans du projet indiquent la présence de doubles-voies à l'approche et en sortie des carrefours de Barberaz et La Ravoire. Ce type d'aménagement va favoriser des dépassements inadaptés et des vitesses incompatibles avec la sécurité des piétons et des cyclistes. Nous demandons à ce que le projet soit revu pour que les aménagements des carrefours ne permettent pas ce type de dépassement.
- Secteur du rond-point de la Trousse : Nous estimons insuffisant le bout de piste prévu au nord du rond-point de la Trousse. Un aménagement cyclable global doit permettre aux cyclistes de rejoindre toutes les dessertes que le carrefour giratoire offre aux automobilistes et notamment l'interconnexion avec la voie verte de la Leysse. Cet aménagement doit être sécurisé et ne pas exposer les cyclistes aux automobilistes en réaccélération au sortir du rond-point. Dans ce secteur, les piétons et les cyclistes auront un cheminement commun dont la largeur est incompatible avec cet usage mixte (un minimum de 4 à 5 m est recommandé).  
Sur un transit cyclable Est-Ouest au niveau de ce secteur, le nombre de traversées de routes est important et les cyclistes (comme les piétons) ne bénéficieront plus des cycles d'arrêt de circulation du carrefour à feux. Cet inconvénient pourrait être majeur en termes de sécurité, tant aux heures de pointe compte tenu du trafic, qu'aux heures creuses compte tenu du dimensionnement du rond-point, favorable à des vitesses élevées.
- Angle Nord du projet : Il est prévu une piste bidirectionnelle qui franchit la Leysse par le côté Nord de la RD 1512 et se raccorde sur la voie verte de la Leysse devant Ekosport. Nous avons déjà demandé (simpl'ici et cyclofiches) une nette amélioration du franchissement de la RD 1512 en raison d'un cycle de feux inadaptés pour les cyclistes et d'un dégagement beaucoup trop court pour permettre la giration dans de bonnes conditions. La connexion de la piste bidirectionnelle du projet de la Trousse sur ce franchissement nécessite d'intégrer cette amélioration dans le projet.
- Angle Est du projet : Les plans indiquent l'existence d'une piste bidirectionnelle au Nord de la RD1006 en direction du carrefour du roc noir. Nous nous interrogeons sur l'interconnexion de cette piste avec les bandes cyclables existantes dans un environnement particulièrement routier.
- Partie Ouest du projet : un maillage supplémentaire de façon à permettre le franchissement de la RD1006 et de la Leysse à hauteur de la rue de la libération à Barberaz est crucial. Il s'agirait notamment de désenclaver ce quartier au profit des citoyens souhaitant se déplacer en mode acti. Ce maillage supplémentaire pourrait prendre la forme d'une passerelle qui enjamberait la RD1006 et la Leysse afin de s'interconnecter sur la voie verte existante.

Nous restons à votre disposition pour accompagner la requalification de cette voirie au profit de l'ensemble des usagers, qu'ils soient automobilistes, piétons ou cyclistes. Nous vous rappelons qu'un aménagement cyclable de qualité doit être lisible, sécurisé et continu. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Cyril Carpentier

Administrateur de l'association Roue libre

Copies :

- Monsieur Alain Caraco, Vice-Président de Grand Chambéry chargé de la Mobilité [alain.caraco@grandchambery.fr](mailto:alain.caraco@grandchambery.fr)
- Madame Isabelle Dunod, Chargée de la mobilité durable à Chambéry [i.dunod@mairie-chambery.fr](mailto:i.dunod@mairie-chambery.fr)
- Mairies des communes de Barberaz, La Ravoire et de Saint-Alban-Leysse